

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux responsables ou référents de la gestion, aux techniciens supports, MOA, aux techniciens produits, prestations.

Pour obtenir quoi ?

Maîtriser le périmètre et le contenu des anciens et nouveaux critères du "contrat responsable". Identifier les conséquences et actions à mener sur la gestion des prestations, le paramétrage et sur la mise en conformité.

Quels objectifs pédagogiques ?

Identifier les actions à mener pour la mise en conformité des contrats.

Rédiger les clauses contractuelles conformes aux décrets.

Répondre aux questions dans une plateforme « Relation Client ».

Quelles méthodes mobilisées ?

Par une passerelle avec la réforme du 100 % santé 2020, synthèse des différents décrets (2014, 2019) sous forme de tableau. Passage en revue de ses impacts sur la rédaction de garantie, sur l'outil de liquidation et sur la gestion.

Quels sont les prérequis ?

Avoir les connaissances de base en prestations santé.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Rappels des critères et périmètres du contrat responsable avant la réforme 2015

- Rappels des interdictions et de la prise en charge SS des actes en parcours de soin et hors parcours
- Les pénalités du Hors parcours de soins sur le contrat responsable : illustrations
- Le clivage « optam/non Optam » des honoraires de médecins, et impact sur le contrat responsable

Dispositif « 100% santé » et contrat responsable (décret du 12/1/2019), le principe de fonctionnement et les aspects des restes à charge (RAC) et de renoncements aux soins ; Le concept de prix limite de vente (PLV) et le cofinancement intégral RO/RC (régime obligatoire / régime complémentaire)

▪ Les impacts sur les prestations dentaires

- Les trois paniers prothétiques : « 100% santé », « RAC maîtrisé », « panier prix libre »
- Les PLV du panier A : position de la dent et matériau
- L'évolution des devis, des nomenclatures et du codage
- L'impact sur le « contrat responsable » : Les « planchers » à couvrir

▪ Les impacts sur les prestations optiques et Audioprothèses

- Les deux paniers A et B en optique : La nouvelle LPP, les nouvelles bases de remboursement
- Rappels sur la lecture d'une prescription médicale : dioptries, cylindre, addition, unifocaux, multifocaux
- Les PLV de la classe A, les évolutions dans le renouvellement de l'équipement
- La nouvelle classification des aides auditives : 100% santé - tarifs libres : La réévaluation des BR

▪ L'impact sur le « contrat responsable » :

- Les « planchers » à couvrir et les nouveaux « plafonds » à respecter
- Incidences fiscales et sociales d'un contrat responsable - circulaire DSS du 29/05/2019

▪ Autres critères d'un contrat responsable

▪ Le bilan à travers les comptes de la santé

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Max PAYET,

Formateur spécialisé en prévoyance et santé. Economie de la santé.

Max a 30 années d'expérience dans la gestion des prestations de prévoyance et santé.



La formation en pratique...

Quand et où ?

8 octobre 2024

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 000 € HT + TVA 20%, soit 1 200 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

« Programme complet et respecté. Bons supports accompagnés d'exemples et cas pratiques. Très bonne méthode du formateur. »

MPG, Technicienne produits et sinistres – MUTUELLE GIEPS

« Programme respecté. Explications et support très clairs. Les documents de synthèses seront pleinement utilisés. »

ER, Responsable paramétrage garanti – BALOO

« Bonne formation correspondant à mes attentes. Des explications détaillées appréciées. »

EF, Responsable prévoyance santé – TOTAL